



## Il s'agit d'un travail sans contrat établi par l'employeur

Par **ramy**, le **22/12/2014** à **19:31**

bonjour, je vous informe que j'ai travaillé au sein d'une institution publique algérienne ici en France, sous régime de la fonction publique, d'ailleurs j'étais recruté sans me déclarer aux organismes sociaux durant 15 jours puisque j'étais recruté le 15 juillet jusqu'au mois d'août qui m'ont déclaré sachant que l'employeur est dans l'obligation de déclarer le salarié avant de l'embaucher art L 1210 du code de travail

2-l'employeur ne m'a établi aucun contrat écrit pour me justifier auprès de Pôle emploi sauf des fiches de paie sans m'établir celle de juillet c'était juste un remise de chèque du fait qu'il m'ont pas déclaré? est-ce qu'ils ont droit de ne pas me déclarer?

-3 j'ai eu une naissance de ma petite fille et ils m'ont pas laissé prendre le congé de paternité qui est de 11 jours selon le code de travail. est-ce que j'ai droit à ce congé ou pas et rémunéré également?

l'employeur me mettait toujours la pression comme ça il voulait se débarrasser de moi par tout les moyens sans parler des conditions de travail infernal

et en prenant mon congé de paternité à mon initiative après plusieurs refus de l'employeur il m'ont notifié une lettre ABANDON DE POSTE alors qu'ils m'ont jamais établi un contrat et ce pour ne pas avoir accès à mes droits de chômage sachant que j'ai travaillé 5 mois au sein de cette institution ou je cumule 710 heures de travail.

vous préciser également que l'employeur va informer le Pôle emploi de l'abandon de poste pour me priver de mes droits alors qu'ils m'ont jamais établi un contrat. c'est insensé. est-ce que c'est faisable

Par **P.M.**, le **22/12/2014** à **19:56**

Bonjour,

Vous dites que vous avez travaillé dans la fonction publique mais vous vous référez au Code du Travail ce qui pour la plupart de ses dispositions n'est pas le cas...

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...